



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101830

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/10/2025 10H28 C:004400 I:41296
V/REF : 40132 / 30463
V/Email reçu le Lundi 20/10/2025 à 10H28

REGIE PAUTET

**Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST**

IMMEUBLE : CARAVELLES 332
16/18/20 RUE ARISTIDE BRUANT
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 23 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N20 BRUAND - JOINDRE MME GOUHRINI TEL06 30274781
AU 2EME

MOTIF : INTEVENIR POUR DES REFOULEMENTS - A PRIORI LA COLONNE SERAIT BOUCHEE

Donneur d'ordre : Mme F DENIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 20/10/2025 A 11H30 :
CONSTAT: REFOULEMENT WC
- DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE LA COLONNE A PARTIR DU WC SUR ENVIRON
4ML
- CONTROLE ECOULEMENT - RETABLI

COLONNE OBSTRUEE PAR DU TARTRE A 80%

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/10/25 à 17H00 Mme F DENIS

DEVIS A L'ETUDE POUR CURAGE HP DE LA COLONNE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101830

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
3,00	H. Personnel + RIDGID K50 le 20/10	1	121,34	364,02
TOTAL H.T.				393,14
T.V.A. a 10,00%				39,31
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>432,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.